



Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux
Liberté Responsabilité Éthique

Conseil national de l'Ordre
des chirurgiens-dentistes
Docteur Philippe
POMMAREDE, Président
22, rue Émile-Menier
BP 2016 - 75761 Paris

Alfortville, le 26 mai 2023

Monsieur le Président,

Les nouvelles pratiques de certains organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM) me conduisent à venir vers vous.

Force est de constater que leurs interférences entre le chirurgien-dentiste et son patient sont croissantes depuis quelques années. Elles viennent de prendre un nouveau tournant inquiétant.

Nous avons été alertés par plusieurs adhérents sur le fait que des OCAM établissaient désormais des « mandats de transmission » au moyen desquels ils demandaient l'autorisation à leurs affiliés de se substituer à eux pour solliciter des pièces directement auprès des chirurgiens-dentistes. Des pièces souvent injustifiées ou inexistantes au dossier du patient et dont la transmission conditionne le remboursement de ses soins.

Cette nouvelle incursion des OCAM dans la relation de confiance établie entre le patient et son soignant interroge à plus d'un titre.

Tout d'abord, il s'agit d'un grave détournement des dispositions de l'article L. 1111-7 du code de la santé publique qui permet au patient d'accéder directement, ou par l'intermédiaire de son médecin, aux informations le concernant.

Ensuite, il apparaît que cette pratique permettrait à ces OCAM de solliciter des informations à des professionnels de santé sans que le patient n'en ait connaissance tant sur leur nature, leur contenu, ou leur fréquence.

En outre, cette méthode permet de contourner et légitimer les demandes de transmissions d'informations qui sont habituellement couvertes par le secret.

Enfin, cette pratique interroge sur le traitement qui serait fait de ces informations et sur sa conformité avec les règles établies par le règlement général sur la protection des données.

La FSDL s'élève contre cette pratique qui vient effacer la relation privilégiée établie entre le patient et son soignant et qui conduit subrepticement le patient à perdre le contrôle et la maîtrise des informations le concernant.



Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux
Liberté Responsabilité Éthique

Je vous invite vivement à vous emparer de ce sujet et me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Cher Confrère, l'expression de ma considération distinguée.

Docteur Patrick SOLERA
Président